



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 10/05/ 2022

Mesures de restriction des usages de l'eau pour les exploitants agricoles dans le sous-bassin versant de la Boutonne « supra ».

La baisse des écoulements et des nappes souterraines dans le bassin de la Boutonne « supra » se poursuit. Dans ce contexte, des mesures de restriction des usages de l'eau sont prises.

Ces mesures de restriction s'appliquent **pour l'irrigation agricole** à compter du **mercredi 11 mai 2022 à 8h**. Elles sont détaillées ci-après.

- Le niveau 1 (alerte de printemps) est atteint pour le sous bassin de la boutonne supra.
- Cette mesure consiste en une interdiction des prélèvements agricoles de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi et du samedi 8h00 au dimanche 19h00.

Les organismes uniques de gestion collective (OUGC) de l'irrigation agricole sont à la disposition des irrigants pour toute précision concernant les mesures.

Ces mesures de restriction, qui varient selon le bassin versant, sont détaillées par les arrêtés préfectoraux consultables en ligne sur le site internet des services de l'État : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/>

Les communes concernées par ce sous-bassin sont précisées en annexe 1.

Compte tenu des conditions météorologiques actuelles et de l'évolution de la situation hydrologique dans le département, chacun est invité à adopter des comportements économes en eau pour tous les usages de l'eau.

La situation des restrictions dans chaque commune du département est disponible sur le site national Propluvia : www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr. Le tableau ci-dessous donne l'ensemble des restrictions en vigueur dans les Deux-Sèvres. La carte en annexe 2 précise la situation des restrictions par bassin versant.

Récapitulatif des restrictions en vigueur dans le département des Deux-Sèvres			
Activités	Niveau de restriction	Bassins	Dates d'application (depuis le)
Irrigation agricole	Niveau 1 : Vigilance	Sèvre Niortaise Amont, Sèvre Niortaise Moyenne, Dive du sud supra, Autize superficiel et Vendée	Lundi 4 avril 2022 – 8h Lundi 9 mai 2022 – 8h
	Niveau 1 : alerte de printemps	Aume-Couture Boutonne	Mercredi 4 mai 2022 – 8h Mercredi 11 mai – 8h
	Niveau 2 : alerte de Printemps	Auxances nappe supra Layon Dive du sud superficiel, Vonne et Autize nappe	Lundi 25 avril 2022 – 8h Vendredi 29 avril 2022 – 8h Lundi 9 mai 2022 - 8h
	Niveau 3 : Alerte renforcée de printemps	Auxance superficiel Lambon, Mignon-Courance Boivre, Dive du Nord superficiel et nappe	Lundi 25 avril 2022 – 8h Mercredi 4 mai 2022 – 8h Vendredi 6 mai 2022 – 8h
Autres usages de l'eau	Niveau 1 : Vigilance	Sèvre Niortaise Amont, Sèvre Niortaise Moyenne, Mignon-Courance Lambon	Lundi 4 avril 2022 – 8h Lundi 11 avril 2022 - 8h
	Niveau 2 : alerte	Dive du Nord, Boivre	Lundi 4 avril 2022 – 8h Lundi 25 avril 2022 – 8h
	Niveau 3 : Alerte renforcée	Auxance Lambon, Mignon-Courance	Lundi 25 avril 2022 – 8h Mercredi 4 mai 2022 – 8h

Les mesures relatives aux manœuvres d'ouvrages et travaux en cours d'eau sont détaillées par les arrêtés préfectoraux.
Contact : DDT des Deux-Sèvres, service eau et environnement – 05 49 06 89 25

Bureau Communication Interministérielle
Tél : [05.49.08.68.02 ou 68.01]
Courriel : [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr]
Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT

Annexe 1

Liste des communes concernées par les mesures de restrictions sur les
prélèvements destinés à l'irrigation agricole
à compter du mercredi 11 mai 2022 – 8h
sous-bassin de la Boutonne supra

Boutonne

Les Alleuds	Asnières en Poitou	Aubigné	La Bataille
Beaussais Vitré	Brieuil sur Chizé	Brioux sur Boutonne	Brulain
Celles-sur-Belle	Chail	Chef-Boutonne	Chérigné
Chizé	Crezières	Ensigné	Fontenille-Saint-Martin
Les Fosses	Gournay	Juille	Le Vert
Lezay	Loubigné	Luche sur Brioux	Lusseray
Maisonnais	Marigny	Mazières-sur-Béronne	Melle
Melleran	Mougon-Thorigné	Paizay le Tort	Paizay le Chapt
Périgné	Pouffonds	Saint-Génard	Saint-Léger de la Martinière
Saint-Martin d'Entraigues	Saint-Martin-Les-Melle	Saint-Romans-des-Champs	Saint-Romans-les-Melle
Sainte-Blandine	Secondigné-sur-Belle	Séigné	Sevret
Sompt	Tillou	Vernoux-sur-Boutonne	Villefollet
Villiers-en-Bois	Villiers-sur-Chizé		

Bureau Communication Interministérielle

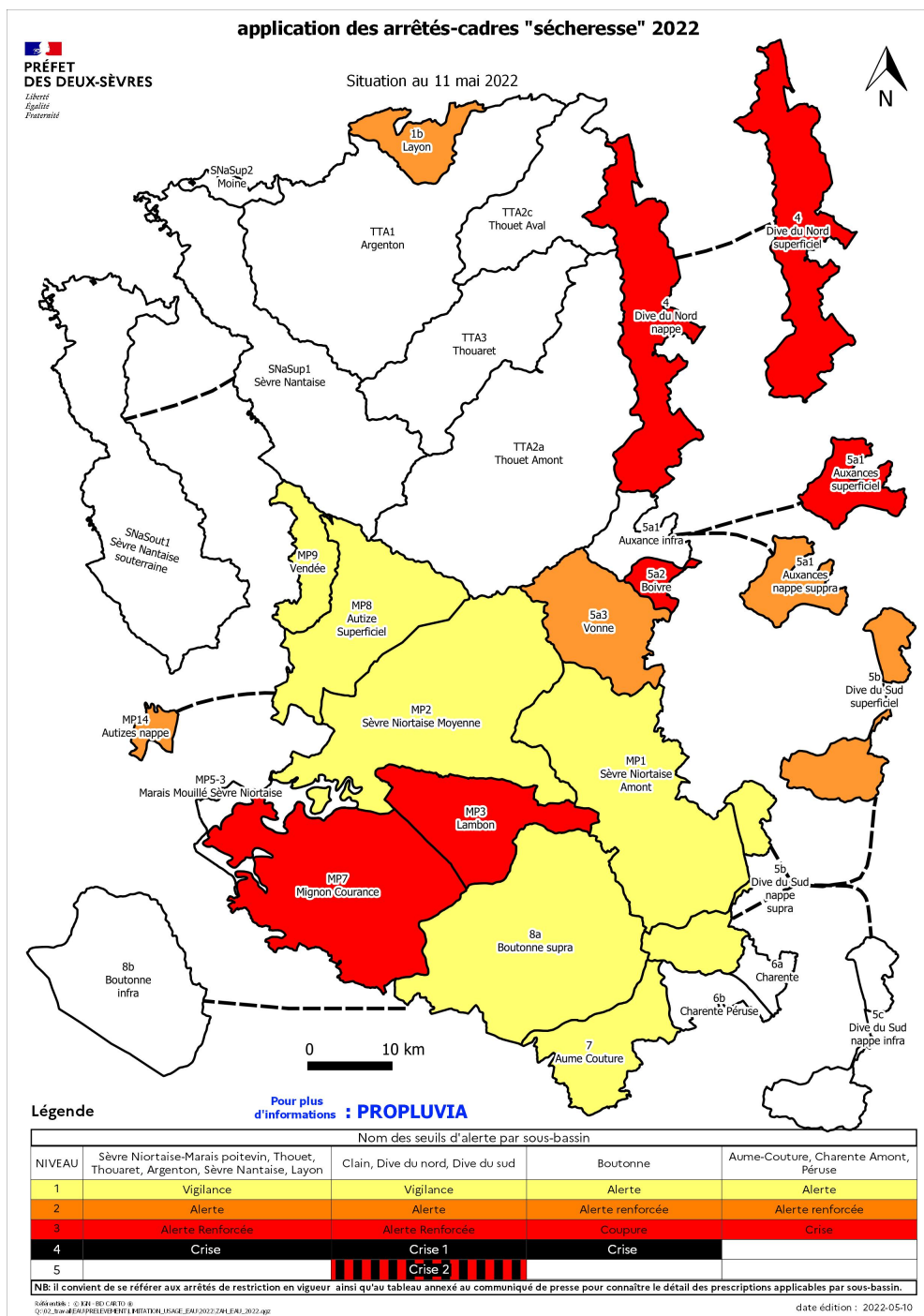
Tél : [05.49.08.68.02 ou 68.01]

Courriel : [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr]

Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT

Annexe 2

Cartes des niveaux d'alerte en vigueur dans le département



Bureau Communication Interministérielle
 Tél : [05.49.08.68.02 ou 68.01]
 Courriel : [\[pref-communication@deux-sevres.gouv.fr\]](mailto:pref-communication@deux-sevres.gouv.fr)
 Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT